



**COMMUNE DE
BRANOUX LES TAILLADES**

**PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF 2025**

PRESENTATION

En application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 aout 2015 pour adopter le référentiel M57, les collectivités sont tenues d'appliquer le cadre précisé aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il en découle que les collectivités en M57, ce qui est notre cas, doivent faire une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au Budget Primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux de ces deux documents.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Mairie.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2025. Ce budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année du renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le Mardi 15 Avril 2025 par le Conseil municipal.

Le Budget primitif 2025 a été établi avec la volonté de :

- Maintenir les taux de fiscalité pour les ménages,
- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et d'Alès Agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre la section d'investissement qui a vocation à maintenir et/ou améliorer la qualité de vie dans la commune de façon équilibrée et durable.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

En 2020, la commune de Branoux Les Taillades comptait 1336 habitants, et 1320 habitants en 2025 selon les données de l'INSEE. Depuis leur élection, cette même année, les élus ont fait preuve d'une gestion financière responsable, en évitant toute augmentation des taux des diverses taxes. Malgré cela, plusieurs investissements ont été réalisés au cours de leur mandat.

Parmi ces investissements, on peut citer la **création d'une aire intergénérationnelle** comprenant un city stade et des terrains de pétanque. Ces aménagements enrichissent le cadre de vie des habitants et favorisent le développement des liens sociaux au sein de la communauté.

L'agrandissement du cimetière a également été réalisé, répondant à une nécessité urgente, le cimetière communal ayant atteint sa capacité maximale.

La commune de Branoux Les Taillades se distingue également par son dynamisme associatif, avec la présence de nombreuses associations actives. La participation de la commune à diverses activités organisées par ces associations témoigne de l'engagement des élus à renforcer le bien vivre-ensemble.

En 2025, la commune compte 15 élus et 11 agents titulaires, répartis au sein de 3 services distincts : le service administratif, le service technique et le service scolaire.

Concernant le service scolaire, la commune dispose d'une école primaire répartie sur deux sites, avec deux classes à Branoux (maternelle et élémentaire) et deux classes élémentaires aux Taillades. Environ 75 enfants fréquentent cette école, répartis en quatre classes. De plus, la commune assure le fonctionnement de deux garderies et deux cantines pour répondre aux besoins des familles.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES	COMPTE 001 DE N-1	COMPTE 001 DE N
321 553.95€	252 696.57€	- 227 759.03€	- 158 901.65€

Solde section investissement 001 : - 158 901.65€

Restes à réaliser (RAR) 2024 en investissement : Recettes : 88 910.00€ Dépenses : 178 411.40€ Solde des RAR : - 89 501.40€

Besoin financement à la SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES	COMPTE 001 DE N-1	SOLDE RAR	TOTAL
321 553.95€	252 696.57€	- 227 759.03€	- 89 501.40€	- 248 403.05€

Affectation du résultat au 1068 : - 248 403.05€

FONCTIONNEMENT :

Besoin financement à la SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES	COMPTE 002 DE N-1	TOTAL
1 096 947.00€	867 565.82	526 402.20€	755 783.38

A reporter au 002 Fonctionnement Recettes : 755 783.38€ - 248 403.05€ = 507 380.33€

(1068 2025)

SYNTHESE DU BUDGET 2025

Le budget primitif 2025 présente une **section de fonctionnement en équilibre**, les crédits inscrits traduisent la poursuite des actions communales dans un souci de rigueur et de maîtrise des charges de fonctionnement.

La **section d'investissement** affiche un **suréquilibre de 200 000 €**. Ce suréquilibre résulte d'une inscription volontairement excédentaire des recettes par rapport aux dépenses, **dans le but de**

dégager une capacité d'autofinancement en prévision de travaux de réhabilitation à venir sur un bâtiment communal.

Ce choix budgétaire s'inscrit dans une démarche de gestion prévisionnelle et structurée des finances communales. Il traduit la volonté de la municipalité d'anticiper les investissements à venir tout en préservant les équilibres budgétaires.

Grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses tout au long du mandat, la collectivité est aujourd'hui en mesure de dégager une capacité d'autofinancement permettant de soutenir ses projets sans recours immédiat à l'emprunt.

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	
			Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 465 674.12€	1 509 530.20€	1 533 587.33€	1 533 587.33€
INVESTISSEMENT	703 427.75€	715 000.23€	579 313.05€	779 313.05€
TOTAL	2 169 101.87€	2 224 530.43€	2 112 900.38€	2 312 900.38€

BUDGET PRIMITIF 2025 PAR ARTICLE

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	348 187,33 €	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	507 380,33 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILIES	552 200,00 €	70 PRODUITS DES SERVICES	29 800,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	45 000,00 €	73 IMPOTS DIRECT LOCAUX	661 407,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	400 000,00 €	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	315 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	132 200,00 €		
66 CHARGES FINANCIERES	20 000,00 €		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €		
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	1 000,00 €		
SOUS TOTAL	1 533 587,33 €	SOUS TOTAL	1 533 587,33 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
001 SOLDE SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	158 901,65 €	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	400 000,00 €
16 EMPRUNTS	116 000,13 €	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	263 403,05 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	- €	<i>dont le 1068</i>	248 403,05 €
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	27 732,07 €	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	114 910,00 €
23 IMMOBILISTATIONS EN COURS	276 679,20 €	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000,00 €
SOUS TOTAL	579 313,05 €	SOUS TOTAL	779 313,05 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 112 900,38 €	TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 312 900,38 €

La Commune dégager un résultat d'exploitation de :

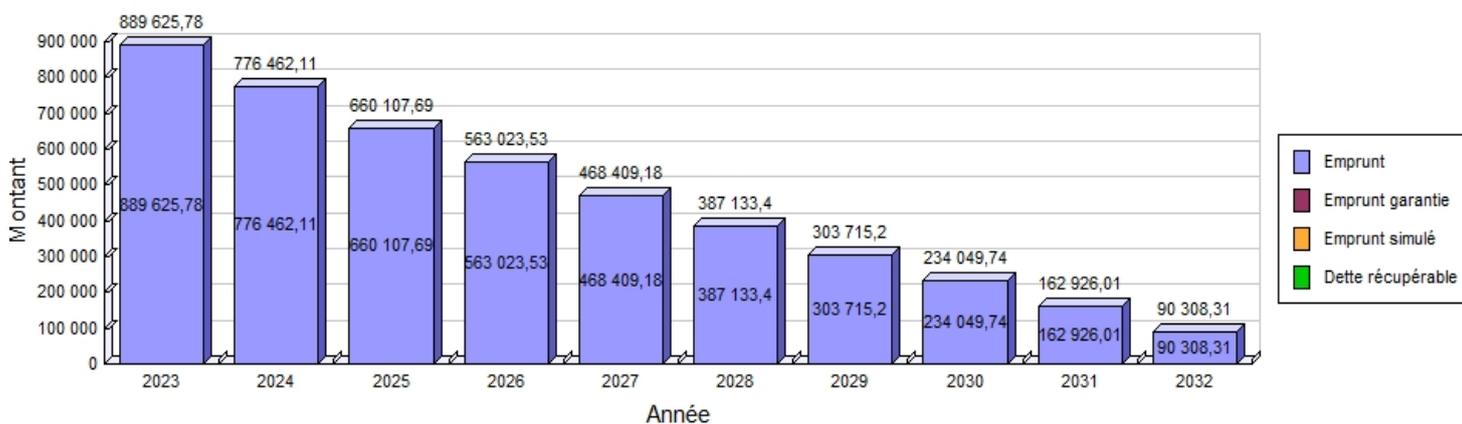
2022 : 458 913.16€
2023 : 526 402.20€
2024 : 507 380.33€

Il apparait donc un déficit de 19 021.87€ entre 2023 et 2024.

Le résultat de fonctionnement permet à la Commune d'autofinancer ses projets d'investissement pour 2025 sans avoir recours à l'emprunt.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Etat de la dette annuel en Euros



Au 1er janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 660 107,69 €, ce qui correspond à un endettement de 500,08 € par habitant.

Cette diminution est notable, passant de 673,96 € en 2023 à 588,23 € en 2024, puis à 500,08 € en 2025, soit une baisse globale de 25,80 %

Tous les crédits en cours seront entièrement remboursés d'ici 2035.

Ces emprunts, contractés entre 2005 et 2018, ont été essentiels pour financer divers projets d'investissement au sein de la commune, notamment :

- L'enfouissement des réseaux ;
- Le rachat de crédits plus anciens ;
- Les travaux de réhabilitation de la Rue des Taillades ;
- La rénovation de l'école des Taillades ;
- La rénovation du bâtiment de la mairie ;
- Les aménagements du cœur de village.

Ces investissements ont permis d'améliorer significativement l'infrastructure et le cadre de vie de la commune, démontrant ainsi l'engagement des autorités locales.

INVESTISSEMENTS 2025

Les projets pour 2025 :

- Amélioration de l'aire de jeux parc de la Mairie ;
- Divers travaux aménagements des voiries ;
- Réfection de la toiture de l'ancienne maternelle ;
- Divers matériels pour les services communaux.